SÉCURITÉ

La vidéoprotection séduit de plus en plus de communes

L'aide financière versée par le Département incite un nombre croissant de communes à recourir à la vidéoprotection. Elles misent sur cet outil pour faire baisser les incivilités et la petite délinquance.

NASSÉRA LOUNASSI

La vidéoprotection va-t-elle se généraliser dans les petites communes de la Somme ? Il est encore trop tôt pour le dire, mais depuis quelques semaines, les dossiers se multiplient (ndlr, 17 ont déjà été déposés d'après le Département).

La raison ? L'aide promise par le Département à hauteur de 40 % et limitée à 50 000 euros par collectivité. Estrébœuf, au sud de Saint-Valery-sur-Somme, est la première à avoir répondu positivement à cette offre. « *On avait l'intention de s'équiper progressivement, mais il est vrai que [cette mesure] a accéléré les choses* », commente Jean-Marie Machat, maire du village qui compte 274 âmes. Au total, ce ne sont pas moins de 13 caméras qui vont être déployées aux différentes entrées de la commune, sur la place ; aux abords de la salle polyvalente, du cimetière… Le chantier devrait être terminé d'ici la fin du mois de juin. Une opération chiffrée à 87 947 euros, mais qui ne reviendra qu'à 27 938 euros à la Ville, le reste étant financé par le Département et la Fédération départementale de l'énergie (FDE) qui, elle, versera une subvention de 20 %.

DES DÉGRADATIONS AUX DÉTRITUS ABANDONNÉS

Parmi les raisons qui ont poussé l'élu à se doter d'un tel système, la volonté de « *rassurer la population* ». Car si le sentiment d'insécurité n'est pas prégnant à Estrébœuf, il n'empêche qu'un cambriolage a été commis il y a six semaines, et que des incivilités sont perpétrées. « *Ça peut aller des dégradations à des détritus abandonnés* », rapporte Jean-Marie Machat. Ce sont les mêmes motifs qui ont incité également Benoît Ozenne à déposer un dossier d'aide. « *Il y en a qui ne trouvent rien de mieux à faire qu'à laisser leurs ordures et autres résidus à côté des containers ou sur le parking du cimetière. Et je ne parle pas de l'aire de jeux pour enfants, installée il y a trois ans, et qui a été bien abîmée. Si bien qu'on a été obligés de tout démonter. À force, tout cela génère un coût* », peste le maire de Dargnies. Les 17 caméras seront apposées à différents endroits stratégiques du village ainsi qu'au niveau des bâtiments communaux. L'élu espère que ce dispositif aura non seulement un effet dissuasif mais qu'il permettra d'aider aussi à la résolution de certaines affaires.

La première caméra a été installée il y a quelques jours dans le village d'Estrébœuf.

« UN COUP DE MAIN DANS LES ENQUÊTES »

Un argument défendu par Stéphane Haussoulier, le président du Département. « *Pour en avoir discuté avec les gendarmes, on sait qu'ils sont en manque d'information et que les images des caméras peuvent leur donner un coup de main dans leurs enquêtes.* » Le maire du Crotoy en est convaincu et en veut pour preuve l'interpellation d'individus mêlés à un cambriolage survenu dans une pharmacie de la station balnéaire. Philippe Evrard a lui aussi fait une demande de subventions en vue de finaliser le déploiement de la vidéoprotection engagé par la majorité précédente. « *Il nous reste à installer huit caméras sur les 32 prévues, ce sera fini pour l'été.* » Sachant que les aides du Département ne seront accessibles que durant deux ans, il ne serait pas surprenant que la liste des communes candidates continue de s'allonger…

77 FAITS RÉSOLUS

Les maires qui souhaiteraient doter leur commune de la vidéoprotection doivent demander une autorisation à la Préfecture avant de solliciter des aides. Pour les accompagner dans leur projet, deux référents sûreté de la gendarmerie sont mobilisés. Ces derniers apportent leur expertise en vue de trouver une réponse appropriée. Une fois le dispositif installé, il faut savoir que les images sont consultables pendant un mois par les forces de l'ordre après autorisation du procureur. Selon le service communication de la gendarmerie de la Somme, la vidéoprotection aurait contribué à résoudre « 77 faits rien que pour le premier trimestre de l'année 2021 ».